

Bondoufle, le 4 août 2014



Succès de la première tranche d'augmentation de capital : renforcement des fonds propres de 3,1 MEUR

Cybergun, acteur mondial du tir de loisirs, annonce le succès de la première tranche de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Le montant brut de l'augmentation de capital s'élève à 3.094.540 EUR (prime d'émission incluse) par la création de 6.189.080 actions nouvelles au prix unitaire de 0,50 EUR. Les souscriptions proviennent de l'exercice des DPS (1.507.353 actions nouvelles), de demandes à titre réductible (661.248 actions) et de la souscription de Restarted Investment¹ (4.020.479) par compensation de créance. A l'issue de cette opération, Restarted Investment devient le premier actionnaire de Cybergun avec 21,7% du capital. Jérôme MARSAC en détient 8,2%.

Le règlement-livraison et l'admission sur Alternext des actions nouvelles auront lieu le 6 août prochain. Les actions nouvelles seront assimilées aux actions existantes et négociées sur la même ligne de cotation (FR0004031839 - ALCYB).

Sur la base des comptes au 31 mars 2014 et après cette levée de fonds, Cybergun dispose de 6,6 MEUR de fonds propres et supporte un endettement financier net de 35,6 MEUR.

En application des dispositions de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier et de l'article 211-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), cette émission n'a pas donné lieu à un Prospectus visé par l'AMF.

CONVOCATION DES ACTIONNAIRES EN ASSEMBLEE GENERALE EN VUE DE LA SECONDE TRANCHE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux indications données le 15 juillet dernier, Cybergun prévoit de réaliser une seconde tranche d'augmentation de capital afin de poursuivre le renforcement de la structure financière. Cette opération serait réalisée avant la fin de l'année sous réserve de la délivrance préalable par l'AMF d'un visa sur le Prospectus relatif à l'offre.

Cette levée de fonds, d'un montant maximal de 21,3 MEUR, serait également réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription et garantie par Restarted Investment qui aura la faculté de souscrire par compensation de créance. La participation à cette seconde opération pouvant entraîner le franchissement du seuil de contrôle de la société, elle sera conditionnée à l'obtention préalable auprès de l'AMF par Restarted Investment, d'une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique.

Afin de se doter des autorisations nécessaires à la réalisation de cette levée de fonds, Cybergun convoquera prochainement ses actionnaires à l'occasion d'une Assemblée Générale qui devrait avoir lieu, sur première convocation, le mercredi 10 septembre prochain, au siège de l'entreprise.

Recevez gratuitement toute l'information financière de Cybergun par e-mail en vous inscrivant sur :

www.cybergun.com

¹ Société réunissant plusieurs entrepreneurs autour de Monsieur Amaury de Botmiliau

A propos de Cybergun : www.cybergun.com

Cybergun est un acteur mondial du tir de loisir, qualifié « Entreprise Innovante » par Bpifrance. Lors de son exercice clos le 31 mars 2013, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 51 MEUR. Les titres Cybergun sont éligibles aux FCPI, au PEA et au PEA-PME et font partie des indices CAC Small et CAC Leisure Goods.

Action Cybergun : FR0004031839 – ALCYB

Obligation Cybergun : FR0010945725 – CYBO

Contacts :

ACTUS finance & communication

Relations Investisseurs : Jérôme Fabreguettes-Leib au +33 1 77 35 04 36

Relations Presse : Nicolas Bouchez au +33 1 77 35 04 37

ATOUT CAPITAL

Listing Sponsor : Rodolphe Ossola au +33 1 56 69 61 86

Découvrez l'univers des produits Cybergun :

www.facebook.com/cybergun

www.youtube.com/user/MrCybergun

Disclaimer

Ce communiqué peut contenir des données financières estimées, des informations sur des projets et opérations futurs, de futures performances économiques. Ces éléments de projection sont donnés à titre prévisionnel. Ils sont soumis aux risques et incertitudes des marchés et peuvent varier substantiellement par rapport aux résultats effectifs qui seront publiés après audit par les Commissaires aux comptes du Groupe.